

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 02 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry,
Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick,
Mme LION BOUCHER Patricia,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin,
Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud,
Mme DORÉ Lise, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique

Absents excusés : M. LARQUET Daniel, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël, M. DALBART Florian, Mme TISON Catherine,

Absente : Mme LE PLEY Saouda

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. DALBART Florian	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	M. DURIEZ Dominique

DATE DE CONVOCATION	:	24/04/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	21
VOTANTS	:	24 (dont 3 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet: FINANCES- PARTICIPATION AU SYNDICAT DU RAMIPER

Le financement des syndicats intercommunaux peut être assuré par des contributions budgétaires de la commune ou par une fiscalisation de cette contribution qui se traduit par un transfert de cette contribution sur la fiscalité des ménages.

Considérant que le syndicat du Relais des assistantes maternelles itinérant du Plateau Est de Rouen nous informe que la cotisation due par la Commune pour l'année 2023 est d'un montant de 5 676.00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits disponibles au budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

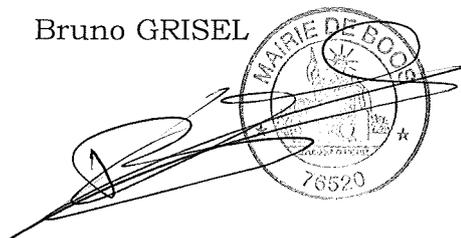
Décide :

-D'inscrire la participation au syndicat du RAMIPER d'un montant de 5 676.00 € au budget communal 2023.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Catherine Demangel', is written below the printed name.